





Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation  
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES  
☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : [ccler.maintenon@free.fr](mailto:ccler.maintenon@free.fr)  
Site Internet : [www.ccler-maintenon.com](http://www.ccler-maintenon.com)

## REGLEMENT INTERIEUR

# STRETCHING POSTURAL Année 2024-2025

Méthode Jean-Pierre Moreau

Animatrice, Frédérique BEAUPERE – 06.71.63.86.93

Le lundi de 14h00 à 15h00

Le lundi de 18h00 à 19h00

salle **COQUELICOT** (espace LESOUDIER)

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<b>TARIFS</b>	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat) : Adultes Ados de moins de 18 ans *Par chèque à l'ordre du CCLER	<b>35 €/an</b> <b>20 €/an</b>
	Cotisation à l'Atelier <b>Stretching Postural</b> *A régler auprès de l'animatrice	<b>8 €/ séance</b>

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- Remettre un **certificat médical**.

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente, Christine DUPRAT**

✂

(à découper et à remettre à l'animatrice).

Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation), concernant l'Atelier **Stretching Postural** pour l'année **2024-2025**.

Date : .....

Signature :